



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 126 - 222
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,
Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

CREATION D'UN TARIF HORS CATEGORIE DANS LA GRILLE TARIFAIRE DU THEATRE LE PIAF

Exposé des motifs :

Afin de répondre à la demande d'une partie du public de revoir des artistes « connus » au sein de la saison culturelle mais aussi une plus grande diversité, la Ville de Bernay travaille à étoffer son offre de spectacles. Ce type de propositions générant un coût plus important pour la collectivité, la municipalité va mener une réflexion globale sur l'ensemble de la tarification du théâtre pour la saison prochaine 2023-2024.

En attendant, il est proposé de créer, à titre exceptionnel, un tarif « Hors Catégorie » pour l'accueil de certaines compagnies et artistes inscrits au titre de la 2e partie de la saison 2022-2023. Cette proposition vient reconnaître la qualité et la technicité des professionnels accueillis. Cette proposition tarifaire a également la vocation à s'aligner avec les tarifs pratiqués aux alentours sans qu'elle ne devienne un obstacle à la venue du public.

Tarifs actuels

Tarif	Carte culture	Sans carte culture	
		Tarif plein	Tarif réduit
A	5€	14€	10€
B	5€	5€	

Proposition des nouveaux tarifs incluant le tarif Hors Catégorie

Tarif	Carte culture	Sans carte culture	
		Tarif plein	Tarif réduit
A	5€	14€	10€
B	5€	5€	
HORS CATEGORIE		Tarif plein	Tarif réduit
		20€	14€

La carte culture ne sera pas associée à ce tarif HC. Néanmoins, le tarif réduit restera applicable. Pour rappel, le tarif réduit est accordé aux mineurs, aux étudiants de moins de 26 ans et aux demandeurs d'emploi.

Ce tarif sera applicable dès janvier 2023.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération portant sur les tarifs du Piaf.
Vu l'avis favorable de la commission culture, patrimoine et sport du 8 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la création d'un tarif Hors Catégorie dans la grille tarifaire du théâtre, de la manière suivante

Tarif	Carte culture	Sans carte culture	
		Tarif plein	Tarif réduit
A	5€	14€	10€
B	5€	5€	
HORS CATEGORIE		Tarif plein	Tarif réduit
		20€	14€

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

